

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LA MINERVE se publie deux fois par semaine, le Lundi et le Jeudi soir. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste, payables d'avance.



PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au dessous, première insertion, 2s. 6d. et 7d. chaque suivante. Dix lignes et au dessous, première insertion, 3s. 4d. et 10d. chaque suivante.

LA MINERVE,

Journal Politique, Littéraire, Commercial, &c.

MELANGES.

POESIE.

CHANSON.

Le Retour à N. A. Morris, Ecuyer, &c.

Tu viens de la riche Angleterre, Eh! bien frère, le ciel là bas Est-il descendu sur la terre

Fantôme accablé sur sa banque, Son bras domine l'Océan, Mais ce long cri: le pain nous manque,

Le fier dominateur des ondes Pêche-t-il un front sourcilieux Vers les nations moribondes

Mais Erin, Erin qui soupire, Et qui gémit tant dans ses fers, Erin contre qui tout conspire,

Toi, dont l'âme est libre et si tendre, Combien il devait se sercer Ton cœur, quand tu pourrais entendre

Oh! comme ton cœur devait battre, Quand tu vis le vaste atelier Que les siècles devront abattre,

Quand la main soulève le voile, D'énormes et moud roulant, Nous, nous fixâmes notre étoile,

PRÉCIS DES ACTES, PASSÉS DANS LA DERNIÈRE SESSION DU PARLEMENT PROVINCIAL.

Acte pour régler la manière de procéder sur les contestations relatives aux élections des membres pour servir dans la Chambre d'Assemblée et pour révoquer certains actes y mentionnés.

I. Toute requête contre une élection sera présentée dans les 14 premiers jours de la session, ou qui suivront le retour de telle élection

Telle requête contiendra les motifs et raisons de plaintes, et si la chambre les juge suffisants, elle fixera un jour pour la prendre en considération, sous un délai raisonnable.

II. Toute requête devra être accompagnée d'un cautionnement de 100 louis avec deux cautions de 50 louis, donnée par un ou plusieurs des pétitionnaires, devant l'Orateur de la chambre ou un juge; les dites cautions étant tenues de jurer leur solvabilité.

III. Toute caution qui aura payé aura son recours contre ses co-obligés.

IV. Chaque partie déposera une liste de ses témoins, qui devront comparaître au jour fixé sous peine de 20 louis d'amende au plus, pourvu que la partie qui les aura fait assigner leur ait offert, sur leur demande, une indemnité pour un nombre de jours raisonnable, s'ils résident hors de la ville, sur le pied de 2s. 6d. par jour outre les frais de transport.

VI. Si avant le jour fixé pour prendre telle requête en considération, le membre dont l'élection est contestée, meurt ou est appelé au conseil, ou s'il est absent et ignore telle contestation, ou si dans les 14 jours il signifie qu'il n'entend pas contester, l'Orateur en donnera avis à l'Officier Rapporteur, qui le pu-

bliera par affiche à la porte de l'Eglise, ou autres endroits publics le plus à proximité des polls; l'Orateur publiera un pareil avis dans deux des Gazettes les plus répandues dans l'endroit, et la requête ne sera prise en considération que 30 jours après telles publications.

VII. Dans ce délai il sera permis à tout électeur de se mettre partie dans la contestation.

VIII. Le membre qui déclarera ne vouloir pas contester ne pourra être partie dans la contestation, et cessera de ce moment à siéger et voter dans la chambre.

IX. Tout membre qui aura voté à telle élection contestée, qui sera pétitionnaire, dont l'élection sera alors contestée, ou dont le retour n'aura pas été fait 14 jours auparavant, ne pourra voter sur telle contestation.

X. Les parties échangeront dans le délai mentionné en la 4e. clause, les listes des voteurs auxquels elles objectent avec les motifs de telle objection, et un état de toutes autres matières et choses et incidents qu'elles entendent contester ou maintenir.

XI. Lorsqu'il y aura scrutin, il y sera procédé soit devant la chambre, soit devant un comité, soit devant des commissaires, et de la manière suivante: les électeurs de part et d'autre dont les votes seront contestés seront atte nativement l'objet de tel scrutin, en commençant par un électeur du membre siégeant et prenant ensuite un électeur des pétitionnaires, et de même jusqu'à la fin.

XII. Si le cas y échet, la chambre donnera ordre au Greffier en Chancellerie d'amender le retour de l'élection.

XIII. Lorsque la contestation ne se terminera pas par un scrutin, au jour fixé, l'Orateur et les membres prêteront serment, à huis clos, entre les mains du Greffier ou de son assistant, et alors les parties seront entendues publiquement à la barre.

XIV. Les témoins ne paraîtront dans la salle que lorsqu'il seront interrogés; les membres appelés comme témoins pourront cependant rester à leurs places.

XV. La contestation finie, la chambre réglera les frais, et le montant pourra en être recouvré en justice. Les membres seront exemptés de payer les frais, quand ils n'auront pas participé à la corruption.

XVI. La contestation pourra aussi être renvoyée à un comité de 9 membres assermentés, dont la chambre nommera le président. Avant de procéder sur le rapport de ce comité, la chambre pourra entendre les parties à la barre.

XVII. Ce comité sera nommé comme suit; chaque partie nommera un membre, puis les noms de tous les autres membres de la chambre présents seront écrits séparément sur des morceaux de papier qui seront roulés et mis dans une boîte. Le Greffier, après avoir remué cette boîte, en tirera un nom et le remettra à l'Orateur qui en fera lecture, et ainsi de suite jusqu'à vingt-cinq. Alors si quelques noms sont récusés, la chambre jugera telles récusations, et il sera tiré de même autant de noms qu'il en aura été mis de côté. Alors ces vingt-cinq se retireront et les parties les réduiront au nombre de neuf, en bifant alternativement un nom. Le Président nomme par la chambre et les deux nommés par les parties ne pourront être eux retranchés. Tous les membres devront être présents aux précédés du comité, à moins d'absence sous permission de la chambre, et en cas d'absence la chambre nommera d'autres membres par la voie du sort. Il ne pourra être agréé de rapport qu'en présence de tous les membres.

XVIII. La chambre pourra autoriser tel comité à siéger pendant la vacance, et les dépenses de tel comité et de son Greffier leur seront allouées comme dans le cas des Commissaires.

XIX. La chambre pourra aussi nommer trois commissaires dont elle nommera le président pour examiner des témoins. Ces commissaires siégeront au moins six heures par jour et ce tous les jours ouvrables, les cas de mort, de maladie et d'absence inévitable ou d'un ajournement à autre lieu, exceptés. Ils se nommeront un Greffier qui sera assermenté; les parties pourront se faire donner par lui des copies de tous les procédés sur le pied de 12 sols par 100 mots. Dans les dix jours après la clôture de l'enquête, les commissaires transmettront copie de leurs procédés à l'Orateur de la Chambre.

XX. La chambre fixera un jour pour prendre le tout en considération, et entendre les parties si celles-ci le requièrent.

XXI. Amende n'exécédant pas 20 louis contre les témoins qui refuseront de comparaître après que la partie leur aura offert leurs frais pour un nombre de jours raisonnable, à raison de 2s. 6d. par jour et 12 sols par lieue en allant et venant; ou qui refuseront de répondre ou prêter serment, à moins d'être excusés par les commissaires, ou qui vendront coupables de mépris envers les commissaires.

XXV. Le certificat de l'Orateur sera en justice une pièce suffisante pour appuyer une action intentée pour recouvrer les frais.

XXVI. Pénalité de 25 louis contre tout commissaire qui ne remplira pas sa charge après l'avoir acceptée, et de 100 louis pour transgression et partialité, sans préjudice aux droits de la partie lésée, et à telle autre punition que la chambre pourra ordonner contre lui.

XXVII. Les filles, femmes ou veuves ne pourront voter à aucune élection. Les propriétaires par indivis ne pourront non plus voter, à moins qu'ils soient co-héritiers, et que le revenu net de la part allouée à chacun soit de la valeur de 40 chelins sterling dans les campagnes, et de 10 louis dans les villes.

XXVIII. Le produit des amendes levées en vertu de cet acte, déduction faite de la partie allouée au poursuivant, sera versée entre les mains du Receveur Général.

XXIX. Après le présent parlement les actes 48 Geo. III, chap. 21; 58 Geo. III, chap. 5; 1 Geo. IV, chap. 21; 5 Geo. IV, chap. 32; et 9 Geo. IV, chap. 61, cesseront d'être en force.

XXX. Cet acte sera en force jusqu'au 1 mai 1840.

CORRESPONDANCE. ELECTIONS. Nec potest qui quam beatè degere, qui se tantum intuetur, qui amia ad utilitates sua converteri; aliter vias oportet, si vis tili tueri.—Senec, epist. 48.

Aux élections prochaines se rattachent notre existence Sociale, notre prospérité, notre avenir... Dans la lutte qui va bientôt s'engager, le triomphe du parti ennemi des réformes dans les élections, serait un jour marqué à notre honte dans les annales du pays comme une grande flétrissure nationale.

Il existe dans le pays des cœurs nobles et généreux qui se déclarent en faveur des opprimés; nous leur devons notre amour et notre confiance; comme nous devons les féliciter ceux qui cherchent dans la gloire de siéger au Parlement, un moyen d'agrandir leur fortune en vendant le peuple au gouvernement; pour ces âmes vénales la conscience se tait ou l'argent a parlé.

Mandataires du Peuple! une carrière à la fois brillante et orageuse s'ouvrira devant vous; vous serez appelés à la parcourir... Si le champ du devoir est environné de danger, il y a au-delà un bonheur durable. Le pouvoir que le peuple vous confiera est à lui; il ne vous le donnera qu'en dépôt, non en propriété ni en héritage; nul droit ne vous sera acquis que celui de la reconnaissance, en faisant votre devoir. N'oubliez jamais, sous peine de forligner à l'honneur, que vous devez à ceux qui vous élisent, et que vous ne devez jamais trahir le dépôt sacré de la confiance publique en violant vos devoirs envers la Patrie. Sachez, en vertu du pouvoir que vous recevez de vos constituants, remplir dignement votre noble mission de défendre et de maintenir les droits du peuple, au péril même de vos vies et de vos biens. Sacrifier son intérêt propre à l'intérêt générale; c'est là de la vertu et le peuple vous soutiendra soit à cause des conséquences des 92 résolutions de la chambre d'assemblée, soit à cause de nouveautés qui pourraient survenir dans la province. Dans des jours d'injustice et de bouleversement général, le peuple doit donner à ses représentants des témoignages expressifs d'attachement et de dévouement, en les aidant et soutenant dans ces moments de crise, par même de grands et pénibles sacrifices à la patrie, et s'opposer avec énergie aux empiétements des droits naturels.

Notre chambre d'assemblée a ouvert une carrière honorable que le peuple et ses nouveaux représentants pourront noblement parcourir. Que les députés élus, dès le commencement de la prochaine session, soient déterminés à obtenir la réforme des abus; ils se sentiront soutenus dans leur entreprise par l'opinion publique. Le système représentatif ne serait qu'un vain mot, si les mandataires du peuple réunis en chambre par le choix de la colonie, pour exprimer sa volonté et pour servir la conduite de tous les membres de l'administration, ne travaillaient pas en conséquence pour pourvoir aux besoins du pays, améliorer et perfectionner les lois autant que possible. Dans toutes les classes de la société, le désir des améliorations, des réformes

pernète; le besoin de s'affranchir du frein qui nous oppresse est général; à tout prix nous devons sortir de cet état humiliant: donner de l'impulsion à l'esprit public, à l'industrie et à la vraie liberté; rendre heureux notre pays bien-aimé; tels doivent être vos vœux, mandataires du peuple! Ayez toujours présent ces deux idées: patrie et réformes! pensez de quel tribut de gloire l'univers doit honorer les assemblées d'hommes raisonnables, qui solennellement déclarent à la face des oppresseurs, les droits des nations. Les citoyens ne peuvent être divisés en présence de cette alternative, de prendre toujours patience ou d'obtenir une justice immédiate. Pas de parti temporeux!... Morbleu! le gouvernement ne doit se fonder que sur le droit. Si on le livre à la haine et au mépris, il ne doit accuser que son administration et la logique seule, l'inflexible logique; c'est elle qui dicte le raisonnement des patriotes.

Le roi tient des droits du vœu du pays; le pays peut-il les lui ôter?... Notre siècle est républicain, les idées républicaines cheminent en silence, se propagent et font des progrès partout. Examinez avec calme et sans froir, le gouvernement républicain offre assurément le plus incontestable que puisse attendre un pays qui marche vers une civilisation progressive. L'intervention efficace de la nation dans ses propres affaires, dans le développement du système électif, qui a pour conséquence toute naturelle de ce développement, la réforme des abus, de la corruption politique et administrative qui grevent le trésor public; système de progrès, qui, à mesure que la nation se mûrit par l'exercice des droits politiques, donne à ces droits une nouvelle extension, et la met ainsi à même d'obtenir les améliorations que réclame le développement de l'esprit public.

Un gouvernement juste doit être plus touché des droits sacrés de la nature, que jaloux de conserver son pouvoir discrédité.

Insulter au face, comme l'a fait le gouvernement, les représentants du pays, est une injure dont les citoyens mêmes peuvent rougir. Ceux qui sont victimes de l'oppression sont justifiés des résolutions les plus violentes. Doit-on toujours perdre son temps à se plaindre?... Les députés du peuple ne doivent jamais perdre ces idées de vue: justice et sagesse, modération et fermeté, prudence, action et résistance! Liberté, union, travail et dévouement! Ils doivent suivre l'exemple noble et patriotique de l'Orateur Papineau, dont la voix proclame toujours des vérités utiles et généreuses. Comme il parle bien de la liberté d'homme et du citoyen! Comme il tonne contre un gouvernement oppresseur, dilapidateur! Suivez députés du peuple, ce noble exemple, et le pays satisfait vous saluera du titre de bienfaiteurs.

L'existence du peuple se présentera solennellement devant vous, et elle vous sommer de remplir les devoirs sacrés que vous imposera votre position. Toute une colonie paraîtra devant vous, et vous criera: donnez nous une existence digne de l'homme! L'avenir, avec tous les germes du beau et du bien qui sont en lui, avec toutes les nobles créations que lui garantit le libre développement humain, s'avancera avec gravité, et vous criera: tremblez, tremblez d'encourir l'exécration de vos concitoyens!

Où, vous remplirez notre attente, législateurs augustes! qui ferez le serment de vous consacrer au bien public! oui, aussi, vous ferez respecter les droits de l'humanité; vous mettez un frein à la cupidité, à l'arbitraire et aux privilèges. Alors les amis de l'humanité applaudiront à vos succès; ils se livreront à la douce espérance de voir naître la prospérité sur un sol que la nature a fertilisé; à y voir éclore la liberté et le bonheur.

L'orage grande de toutes parts autour du gouvernement. Partout on entend ces cris: La chambre d'assemblée, le Canada ne sont pas satisfaits; le gouvernement n'a encore rien accordé! N'est-il pas las de garder le repos; qu'il agisse donc; qu'il écoute nos vœux; qu'une administration odieuse disparaisse, que les méritiers de nos frères soient punis! liberté! justice! justice!!!... Au bruit de ce concert général d'improbation et de vœux, si de justes concessions ne sont point accordées à propos, le peuple impatient ne finira à employer le levier que le pacte social et la nature ont confié à ses mains pour obtenir toutes les libertés publiques. Alors on reconstruira qui porte la massue d'Hercule, ou du peuple ou du gouvernement.

Si parfois le mouvement d'un peuple qui se lève est un signe funeste, à qui l'attribuer? Est-ce lui qui cherche à renverser tous les droits? Est-ce lui qui a fusillé dans les rues de Montréal?—La force brutale est venue, elle n'a respecté ni les droits, ni les existences,....

Les factions représentent ou un intérêt ou un principe. Si l'intérêt est profond, si le principe est juste, potentiels de la terre, tous vos efforts seront impuissants, et vous vous donnerez tout le ridicule de la tyrannie. On accuse les patriotes d'avoir des principes subversifs... subversifs de quoi?... de ces choses, par exemple, que le pays déteste; oui, sans doute, c'est notre honneur, notre force et nos espérances!!!

Le croirait-on!... Il se trouve de pauvres aliénés, qui, pour un salaire quelconque, se chargent de traiter les patriotes de révolu-

tionnaires, d'injurier le pays, ses députés, et de défendre les amis du statu quo. Hommes mercenaires! faux apôtres du peuple! imposez donc silence à toutes les plumes! faites donc taire toutes les opinions! étouffez jusqu'aux consciences! Tachez aussi qu'il n'y ait plus de nature!... Alors, et seulement alors, vous triompherez.

UN DU PEUPLE. Correspondance de New-York. A M. le Rédacteur de la Minerve.

Dz près souvent, on ne voit pas bien les choses; parce que les objets vous coulent et qu'il est très difficile de ne point en recevoir une impression soit de trop grand plaisir, soit de répugnance trop outrée. De loin, il n'en est point de même, on ne peut se former une idée que sur les écrits, et pour peu qu'on les lise tous, qu'on les étudie, qu'on les compare, qu'on les dépouille de leur écorce, on arrive à se faire une opinion plus solide, parce qu'elle est plus réfléchie et qu'elle reçoit son poids de la sagesse du sang froid.

C'est par cette raison que je me hazarde encore à envoyer vos lecteurs en venant les entretenir de leurs élections. C'est un sujet délicat qu'un étranger ne devrait pas se permettre de toucher; mais comme je n'en parlerai que matériellement, comme je ne me permettrai point d'entrer dans des examens personnels et de candidats, je ne pense pas que ma qualité soit un obstacle à ce que mes conseils puissent être goûtés par vos abonnés; surtout, s'ils sont assez indulgents pour ne pas en dédaigner le style.

Depuis longtemps je m'attache aux journaux de votre pays, puisqu'enfin, si le ciel le permet, j'espère le voir un jour et y retourner des compatriotes, avec lesquels j'aurais sans doute plus de chance de fraternité que j'en eus en Écosse; ce qui après tout ne serait pas ma faute, mais ce qui ne m'aurait point mes sentimens libéraux. En lisant vos papiers je me m'attache point spécialement à une seule couleur, parce que je ne suis pas dans le pays et que l'atmosphère populaire ne peut me dire de quel côté est la raison. Cette lecture m'a été très fructueuse car elle a déterminé mes hésitations et quand je me présenterai à vos portes ce sera avec un brevet bien conditionné et inaliétable de patriotisme. On me demandera où j'ai puisé et je pourrai répondre: dans mes lectures, mes réflexions et mes convictions; je serais tenté de dire que la bureaucratie soutient une mauvaise cause, puisqu'elle ne m'a point séduit, même de loin.

Tout en parcourant les journaux que vous appelez *bureaucrates* et que moi je m'obstine à nommer *opposition*, je me demandais quel sujet les portait, depuis près de deux mois, à s'agiter sur les élections, lorsqu'il n'en était pas encore question. Je regardais cela comme assez maladroit de leur part; car, à mon sens, c'était s'entourer avant la représentation, de manière à ne plus pouvoir chanter quand la foule des spectateurs serait rassemblée. D'un autre côté je voyais vos journaux patriotes rester muets et je ne pouvais me rendre compte de vos motifs, pour ne point répondre à l'attaque. La réflexion est venue à mon aide et j'ai, je le pense, deviné votre politique; elle est de beau jeu, c'est celle du bon droit. Vous avez laissé japper les Dogues et vous avez gardé l'alloquence du Lion, le silence du dédain. C'est comme cela qu'il faut entendre la cause du peuple; cette cause si précieuse, dont les avocats sont si rares, sans doute parce qu'il ne peut les payer qu'en admiration et que cette monnaie n'est point du goût de tout le monde.

Le parti de la Bureaucratie, ou le parti anti-populaire, ou l'opposition, comme on voudra l'appeler, car il peut prendre plus d'un nom; je ne le trouvais pas dans une position aussi favorable pour livrer sa bataille, ainsi il était obligé de prendre de longue main ses dispositions pour tâcher de s'asseoir sur un bon terrain. En conséquence il s'est occupé à trailler ses partisans éparés, à relever le courage des timides, à rechauffer les tièdes, à séduire les indifférens. Il a surveillé l'instinct du *frai* pour jeter l'énorme filet des raisonnemens captifs, afin de recueillir dans sa nace, la portion la plus considérable de ce bon poisson qui on appelle *peuple*, lequel produit toujours, sans être bien certain de celui qui tiendra la poêle dans laquelle on doit le faire. Ces pauvres prêcheurs d'un pouvoir, qui maintenant traînent son existence atteint du *spleen* le mieux compliqué, avaient bien affaire, pour prouver à un peuple éclairé que l'existence cocoyenne du moribond valait mieux que sa mort. C'est à peu près comme le médecin qui trouvant son malade trépassé, voudrait encore persuader à ses héritiers naturels qu'il existe, afin de leur faire payer une dernière visite.

Le parti patriote et le parti anti-patriote ont donc suivi chacun une route différente, cela était naturel; mais ils sont aujourd'hui arrivés au même but; avec cette différence que vos antagonistes ont épuisés leurs forces avant l'action générale, qu'ils ne peuvent faire actuellement aucune recrue et que vous, vous avez conservé toute la rigueur nécessaire au triomphe; que de jour en jour vous gagnez des soldats, parce que la lumière ne peut faire de pas rétrograde, il faut qu'elle avance.

Mais si vous n'avez point parlé si vous n'avez rien répondu au feu mal dirigé de l'ennemi, j'ai voulu entreprendre cette charge, comme votre auxiliaire d'affection.

Pour arriver à bien fixer la question qui s'agit entre vous et les monopoliseurs de la domination absolue dans votre pays; pour prouver à l'étranger qui de vous ou de ceux qui marchent dans un sens opposé parcourt le meilleur chemin pour arriver au bien public, il est nécessaire, avant tout, d'examiner la situation politique et naturelle de votre patrie.

Dans un gouvernement absolu (je ne dis pas ici despotique) il ne peut exister aucune opposition, elle serait aussi infructueuse pour ceux qui l'entreprendraient que fatale aux citoyens eux-mêmes; car elle pourrait exciter la colère du monarque, qui, n'ayant aucun frein possible, ne rencontrerait aucunes bornes qui put en arrêter les excès. Dans un tel gouvernement, il n'est aucun bien susceptible, si le bien même n'est dans le cœur du monarque; parce que le souverain n'est pas un dieu, qu'il partage les défauts des hommes, qu'ainsi, le bien ou le mal lui dépend, de son éducation, de ses inclinations, de ses habitudes, de son goût pour le travail ou de sa paresse; qu'enfin ils sont les résultats nécessaires de son humeur, de ses favoris, de ses maîtresses, de ses flatteurs, de ses conseillers et d'une foule de circonstances qui tiennent toujours du hasard et du moment. Dieu garde le plus méchant des peuples du meilleur des monarques absolus, pour leur bien à tous deux! Dans un semblable gouvernement donc, il n'y a point d'opposition, parce que quand il y a fatigue, il y a révolution spontanée; renversement, bouleversement et pis encore: lisez l'histoire Russe et les fastes de la Turquie.

Dans un gouvernement constitutionnel, il se forme un pacte sacré un contrat synagmatic entre le souverain et le peuple, par suite duquel chacun est lié perpétuellement, autant que la perpétuité puisse aller parmi les hommes. Le premier a reconnu au dernier la dignité d'homme, la faculté de penser, l'instinct de la propriété, la défense de lui-même et de ses propriétés, la libre disposition des dons que la nature a primitivement reparti à chacun; enfin il l'a émancipé pour tous les actes de la vie sociale. Dans ce pacte les fonctions de chacun sont distinctes, les droits de tous sont égaux avec équité et convenance. Le peuple est la grande famille, le souverain en est le père. Il a droit aux respects, à l'obéissance de ses enfans; mais ces sentimens qui, dans la famille ordinaire, ne doivent admettre aucune distinction, dans celle-ci en reconnaissance, qui découlent évidemment des positions respectives. C'est plutôt la grande société qui a mis des biens en commun et qui demande que quelques uns de ses membres s'occupent à les administrer, tandis que les autres (en bien plus grand nombre) s'emploient à la maintenance matérielle et par conséquent à la production. Le monarque constitutionnel peut être comparé au Président de cette société (à part les droits sacrés qu'il tient de l'hérédité et de la couronne, droits qui cependant dans tant d'états diffèrent et à tant d'époques diverses, ont été interprétés comme des arrêts de justice, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre.) Il peut être comparé à celui auquel est confié l'exécution des délibérations du comité de la société et qui, par cette raison, est investi d'une partie de pouvoir, jouit d'une considération, touche un traitement en harmonie avec la dignité qui lui est conférée. Ce chef, nonobstant le poste élevé qu'il occupe, quelquefois son inviolabilité, n'a pas plus de droits, hors du droit, hors du cercle des réglemens généraux, que les autres membres de la société, (quelque minime que soit la portion pour laquelle ils y entrent.) Il ne peut donc point soit changer les clauses du contrat fondamental, soit disposer des choses de la communauté hors des règles assignées, soit enfin décider par sa seule volonté des obligations des simples sociétaires.

Telle est la forme du seul gouvernement durable sur la terre actuellement; durable tant que les parties n'en violentent point les conditions. L'Angleterre voudrait se faire honneur de cette conception, mais nous savons maintenant que la représentation nationale, dans certaines parties de l'Europe, était établie à une époque beaucoup plus éloignée; d'ailleurs ce droit est un principe né avec chaque peuple et qui s'il a pu être étouffé pendant un temps n'a pu être soumis aux lois de la prescription.

Le Canada qui par les vicissitudes de la fortune et sans doute les décrets de la providence divine, est tombé sous le patronage de l'Angleterre; le Canada, qui, sans avoir le bienfait de la *Magna Charta*, dont cependant à ses protecteurs éclairés, (d'autres disent peut-être à ses traités, à ses instances et à sa ferme volonté,) un parlement indépendant, a peu près constitué sur les mêmes bases, le Canada aurait mauvaise grâce à se plaindre de jouir de la faculté représentative; aussi ne s'en plaint-il pas; seulement il doit désirer obtenir tous les avantages dont la métropole est en possession et, s'il est possible, améliorer encore tout ce qui dans cette institution peut présenter voie à améliorations.

En Angleterre où depuis près de 600 ans on jouit de la représentation Nationale, on n'est pas encore parvenu à tout régler; chaque session nouvelle du Parlement voit naître de nouvelles modifications, des améliorations immenses sont encore à opérer; l'opposition s'y est maintenue et s'y maintiendra tant qu'il y aura des intérêts aussi palpables que ceux du peuple, à défendre. Les organes du pou-

... et déclama contre cette oppo-
sition. Plus d'une fois il invita le peuple à
se lever; mais on ne le vit pas se lever.
...
Mais il dit que les hommes inhabitués à réfléchir
sur les différentes parties qui fonctionnent dans
une machine gouvernementale, le gouvernement
constitutionnel est donc bien mauvais pour
engendrer ainsi des débats continuels?
Il y a à répondre que c'est le meilleur de
tous les gouvernements quand on n'est pas
maître de s'en choisir un supérieur; mais que
c'est pour n'en point laisser échapper les
principes et les conséquences qu'il faut batailler
perpétuellement comme celui qui possède un
verger sur une route publique est obligé de la
surveiller sans cesse pour mettre sa récolte à
l'abri des pillards, tentés par l'appas et la
facilité de s'emparer d'un bien qui se présente
à leurs yeux.

(Extraits des Journaux Français.)

Un Anglais, d'une trentaine d'années en
viron, qui habitait Paris depuis plusieurs mois,
s'est brulé la cervelle, entre deux et trois heures
de l'après-midi, dans le jardin de Tivoli.
En attendant l'explosion, les employés du jardin
ont accourus et relevé le malheureux étran-
ger qui respirait encore; il a cessé de vivre une
demi-heure après, au milieu de vives horri-
bles souffrances. Son corps a été transporté
à la Morgue où il a été reconnu par plusieurs
de ses compatriotes. On a trouvé sur lui une
lettre où il donnait pour motif de sa fatale ré-
solution, un grand degré de la vie, causé
particulièrement par l'ingratitude de quelques
amis qu'il avait obligés.
— On ne parle, à Munich, que du suicide
d'un couple amoureux. Le dimanche 17 août,
un jeune peintre a tiré d'un coup de pistolet,
dans un endroit fréquenté d'un journalier
d'abord sa maîtresse, fille d'un fonctionnaire
élevé, puis il s'est tué lui-même. Les pro-
chaines les plus voisins non aussitôt accou-
rus; mais les amis étaient déjà sans vie; ils
étaient attachés l'un à l'autre par ses cor-
dons d'un sac et par un voile. Le jeune hom-
me, appelé Zinn, est d'Alsace, un Saxe-
Meiningen.
Etat de la Température en Suède.—Par un
rapport officiel fait au gouvernement suédois
par des commissaires nommés à cet effet, il
est dit qu'il existe 170,000 distillateurs dans
le Royaume; que les liqueurs ardentées faites
par eux se montent à 49,000,000 de gallons,
qui sont consommés par une population de
8,000,000 d'âmes ce qui donne 19 gallons an-
nuellement pour chaque homme femme et en-
fant dans la nation; le rapport établit qu'à
moins de semblables mesures, la population entière
sera détruite. Avis aux sociétés de tempérance.

L'ancien chef de la brigade de sûreté, le fi-
meux Violon, qui a découvert et souvent
prévenu tant de vols, et livré tant de voleurs
à la justice, vient de se laisser voler lui-
même. Depuis dix-huit mois environ qu'il
n'est plus attaché à la préfecture, il avait éta-
bli rue Cloche Perche une sorte d'agence d'affaires
ou de police privée, ayant pour objet
spécial soit de procurer aux particuliers des
renseignements sur les individus suspects, soit
de rechercher les auteurs des soustractions ou
escroqueries commises au préjudice de ses
clients. Les employés de cette agence d'agents
nouvelle espèce sont la plupart d'anciens agents
de la brigade de sûreté ou des relations
libérés, initiés aux ruses et aux habitudes
des voleurs. L'un d'eux a disparu, emportant
plusieurs sommes dont le recouvrement lui
avait été confié; et le sieur Vidocq, après l'a-
voir inutilement recherché, est allé commettre
un simple particulier faire sa déclaration au com-
missaire de police du quartier qu'il habite.

Un vaisseau qui naviguait récemment entre
Whitehaven, port du comté de Cumberland,
et la Jamaïque avait à son bord, parmi ses
passagers une femme qui nourrissait un enfant
àgè seulement de quelques semaines. Par
une belle matinée, le capitaine aperçut une
voile à l'horizon; après avoir satisfait sa curio-
sité, il offrit poliment à la dame de mettre
les yeux sur la lunette pour qu'elle vit distincte-
ment l'objet qui s'avancait dans le lointain.
Dans ce moment la jeune femme tenait
son enfant dans ses bras; elle l'entourait
soigneusement de son voile de siège. A
peine avait-elle mis les yeux sur la lunette
que le timonier s'écria : « Voyez! voyez
ce que fait ce malheureux singe! Le Qu'on
juge de l'anxiété de la mère qui, étant retour-
née, aperçut l'animal qui emportait son pauvre
enfant au fait du grand mâ! Le sieur était
de la grande espèce, si fort et si actif
qu'il, tandis qu'avec un de ses bras il tenait
fermement l'enfant, il grimpait de l'autre avec
agilité sur les haubans et ne paraissait nullement
embarrassé de son fardeau. Un regard
avait été suffisant pour bouleverser la pauvre
mère, qui serait tombée à la renverse sur le
pont si elle n'eût été soutenue par les per-
sonnes qui l'entouraient. Peu s'en fallut que
ce regard ne fût le dernier, car elle resta quel-
ques moments sans donner aucun signe de vie.

Les matelots grimpèrent aussi bien que le
singe, mais celui-ci observait attentivement
leurs mouvements, et comme il était déjà par-
venu au sommet du mâ, lorsqu'il les vit vouloir
le suivre sur les haubans, le capitaine cria-
nit qu'il ne cherchât à les éviter en sautant
d'un mâ sur un autre, et que dans une de ses
évolutions, il ne laissât échapper l'enfant.
Quoiqu'il n'eût pas sans doute la connais-
sance du danger qu'elle courait, on entendait
la faible créature pousser des cris aigus, et
les regards étaient fixés sur elle dans la plus
vive angoisse, lorsque en un instant, toutes
les crânes furent dissipées; on vit le singe
imiter exactement tous les mouvements d'une
nourrice, en tenant l'enfant, le presser, et même
chercher à le calmer par l'endorment.
Du pont, la dame avait été transportée dans
la cabine, où elle reprit insensiblement ses
sens. Dans ce moment, le capitaine ordonna
à tous les hommes de l'équipage de se ca-
cher, et lui-même prit position sur l'escalier de
la cabine, d'où il pouvait voir tout ce qui se pas-
sait sans être vu.
Cette manœuvre réussit à merveille; le
singe, s'apercevant qu'il n'avait plus per-

sonne sur le pont, descendit avec précaution
de sa position élevée, et replaça doucement
l'enfant sur le sofa. Il avait froid et craint,
mais du reste était parfaitement serein, et il
fut remis au bras de sa mère, au milieu des
larmes, des félicitations et des cris de joie de
l'équipage.
Dinanche dernier, il y eut à Orléans et dans
les environs, pendant toute la matinée, un
brouillard sec et fétide, qui s'est probablement
étendu beaucoup plus loin. A en juger par
la vue et l'odorat, on eût dit d'une fumée de
chaux brûlée qui chassait un vent froid et
violent du nord-est. L'éclat du soleil n'en
était pas voilé, mais affaibli comme dans une
éclipse partielle. Cette apparence de fumée
et cette odeur de calcination justifieraient les
hypothèses proposées par M. Arago, sur l'origine
de ces brouillards secs qu'il suppose être,
sans doute, des vapeurs inconnues formées dans
l'immense vapeur qui occupe le centre de
notre planète, et échappées à travers les cratères
ou les mines solides sur laquelle nous marchons,
soit la fumée d'une éruption volcanique,
disséminée au loin par les vents, ou bien celle
d'un corps étranger à notre globe et qui se
serait embrasé sans flammes et sans bruit dans
notre atmosphère; soit enfin la poussière im-
palpable d'un de ces débris d'une planète
volée en éclats par l'explosion de son feu
central; ou bruyée par le choc de quelque
comète; deux accidents auxquels notre pauvre
terre est exposée, sans qu'on y pense le moins
au monde, chez ces animaux traçassiers
qu'on appelle hommes. (Journal du Loiret.)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

CHINE.
Par les Gazettes de PEKIN du mois de Dé-
cembre dernier on donne des détails sur un
événement arrivé en cette ville. Dans une dis-
tribution d'habillements et d'argent, faite aux
pauvres, la foule fut si grande que plusieurs
personnes furent étouffées dans la presse; sur-
tout les plus faibles, femmes et enfants. Le
capitaine de la police militaire a été puni de
la dégradation, comme n'ayant pas pris assez de
précautions dans cette circonstance. Voici
une justice qui fait un singulier contraste avec
celle exercée par les autorités du Canada. Il
est assez extraordinaire que cette leçon arrive
de la Chine; il serait encore plus étrange
que nos gouvernements en profitassent.

— La Magasin Mensuel Chinois, est le titre
d'un ouvrage écrit dans la langue chinoise,
par un étranger, imprimé dans la ville de Canton
même, soutenu par une souscription publi-
que étrangère, délivré par la presse chinoise.
L'agent de l'Éditeur, envoyé par lui aux
souscripteurs, et distribué par eux gratuite-
ment aux chinois; qui sont en contact im-
médiate d'affaires avec eux; car tout le monde
sait qu'on ne permet à aucun étranger d'en-
trer dans l'intérieur d'aucune ville du Céleste
Empire, comme on appelle celui de la Chine.
C'est un devoir que de faire connaître ce
nouveau et intéressant publication, dont déjà
6 numéros ont été publiés. On trouve dans
le dernier numéro une détermination des
constellations Européennes au delà du Pôle
Nord, avec les noms Chinois des étoiles; ainsi
que plusieurs remarques astronomiques extrê-
mement intéressantes.

— L'Année de la révolte fait les remarques
suivantes sur la diminution qui s'est faite
dans les maisons d'éducation ecclésiastiques:
« L'Almanach de 1830 portait à 1015 le nombre
des prêtres en activité morts dans l'année;
celui de 1831 en compte 1,114. Le nombre
des ordinations de l'année est moins de 200.
Mais ce qui est bien plus remarquable, c'est
la diminution considérable des élèves des sé-
minaires. En 1830, on comptait dans les sé-
minaires 9,304 théologiens, 3,404 philosophes
et 19,770 élèves pour les écoles classiques.
Cette année, le tableau ne porte plus que
7,417 théologiens, 2,162 philosophes, et
23,284 élèves dans les petits séminaires.
« Ainsi, voilà en quatre ans une diminution
de 974 sujets? »

— Contre Espagnols. — La découverte d'une
conspiration carliste à Valence a donné lieu,
dans la chambre de procurateurs, à un discus-
sion fort importante. MM. Moscoso et Zarco
del Valle, l'un ministre de l'intérieur, l'autre de
la guerre, ont refusé de répondre aux inter-
pellations très vives qui leur ont été adressées
au sujet des conspirations qui menacent la
constitution; ils ont allégué les articles du
réglement et les prérogatives de la reine.
L'opposition a saisi cette occasion pour
commencer l'attaque contre les deux ministres
qui appartiennent au parti rétrograde du mi-
nistère; elle a déclaré assez nettement que
la chambre représentative ne pouvait rester
renfermée dans les limites d'un règlement qui
lui a été imposé, et qu'elle n'a point discuté
et voté elle-même. On peut s'attendre, d'a-
près le commencement de cette discussion, non
seulement à la réforme de ce règlement, fait
pour restreindre les pouvoirs de la chambre et
le cercle de ses délibérations, mais encore à
une prochaine modification du ministère. La
situation de l'Espagne est telle que le statu
quo y est impossible; il faut que le gouver-
nement de la régence, pour se maintenir, suive
le mouvement imprimé par le parlement, et
qu'il accélère les tentatives. La chambre
des procurateurs se sentira assez comprise
des besoins supérieurs du moment, pour ne
plus vouloir imposer un ministère divisé. Le
juste-milieu est en Espagne, plus que partout
ailleurs, la même chose que la contre-révolu-
tion. Or, le succès de la contre-révolution,
c'est pour les partisans de la réforme l'échec
de la répression. L'intérêt est donc assez
puissant pour que la chambre des procurateurs
ne se laisse pas aller à se laisser aller et ne s'en-
dorme pas dans une funeste indolence.

— Nous apprenons de Hesse-Electorale,
dit un journal, que le landgrave de Hesse-Ro-
thenbourg veut abandonner ses 60,000 sujets
fidèles, parce que la constitution nouvelle a
restreint le cercle de son arbitraire. Le land-
grave de Hesse-Rothembourg, qui a des droits
de souveraineté sur la quatrième partie de la
Basse-Hesse, n'a jamais voulu consentir à
reconnaître le nouvel ordre de choses intro-
duit depuis 1831. Il s'est adressé à la diète
germanique, il a fait toutes les démarches
possibles auprès de MM. Metternich, Anclon,
Munch-Bellinghausem, etc., pour mainte-
nir les lois féodales qui pesaient sur le comté,
et dont l'abolition a été décrétée par la nou-
velle constitution.

Mais il paraît que toutes ces démarches
n'ont pas obtenu le but souhaité, car le land-
grave avec toute sa famille et tous les land-
graves qui veulent bien le suivre, fait des
préparatifs d'émigration en Suisse, pays où
la révolution n'a pas encore bouleversé l'ordre
du monde.
Le départ de son territoire causera un cercle
de Rothenbourg sur sa justice pénitentiaire; car
on sait qu'il a un revenu de 200,000 thalers
dont il a dépensé une grande partie dans le
pays. Cependant le peuple en général n'a pas
à se plaindre de cette émigration, car son al-

teuse était l'ennemi le plus acharné du progrès
et de toute amélioration sociale. L'abolition
du serfage et de la réhabilitation des
biens féodaux, une répartition équitable des
impôts, la séparation de l'administration de
la justice, autrefois réunies, et d'autres bien-
faits de 1831, ont bien autant de valeur que
la présence d'un aristocrate enné qui, avec
l'argent qu'il dépense, corrompt à la fois le
patriotisme et les mœurs publiques.

AMÉRIQUE.

La Banque des Marchands, et Planters
(the Merchants and Planters Bank) à Augusta
(Georgie), fait des arrangements pour repen-
dre ses paiements. Les Billets de cette Banque
se prennent à 95 cents.
— La Banque des Fermiers et des Artisans
(the Farmers and Mechanics Bank) de
Georgetown dans le District de Columbia, a
repensé les paiements d'espèces pour ses Billets
et ses autres opérations accomodées de sa
Banque.

— La Banque des Artisans et des Manu-
facturiers (the Mechanics and Manufacturers
Bank) à Trenton, (New-Jersey) a commencé
ses affaires. Les Billets sont reçus par les
courriers, et changeurs de New-York à un
escompte de un pour cent.

— Une forte pluie a tombé pendant quatre
jours dans le District de Natchez et a causé
une immense destruction de récolte sur tous
les bords du Mississippi.
— Le montant total des propriétés trouvées
propres à être taxées dans la ville de New-
York est de 188 millions de dollars, suivant
le rapport des assessors de la cité.

— M. Joseph L. Hays, l'un des plus actifs
et habiles officiers de police de New-York, est
mort du choléra le 8 courant, à Philadelphie.
C'était le Viceroy des États-Unis, moins sans
doute les antécédents de son confère de Paris;
mais il était impossible de déployer autant
d'adresse et de bonheur dans la découverte
des voleurs, qui sont en si grand nombre à
New-York. Cette mort devient une perte
pour la ville et peut-être un répit, pour les
bonnettes exploiteurs de bourses dans les États-
Unis.

— Une société pour l'abolition de l'escla-
vage, s'est organisée à Paris.
— Les pertes d'une maison de banque de
Paris durant le mois dernier, en spéculations
sur les fonds publics, sont estimées monter à
15 millions de francs ou 1,600,000 sterling!
— M. Boucherot et M. Tribaudien, deux
messieurs bien connus à la bourse de Paris,
se sont suicidés le mois dernier dans leurs
propres maisons, par suite des pertes qu'ils
subirent dans le jeu des fonds publics.

De la Gazette de Québec du 16.

Hier après midi une députation s'est rendue
chez MM. Caron et Berthelot pour le prier
d'opposer MM. Stuart et Duval à l'élection
de la Haute-Ville. Un certain nombre s'est
aussi adressé au Dr. Blanchet pour l'engager
à se présenter au comté de Québec, en op-
position à M. Neilson.

Nous apprenons que MM. Caron et Ber-
thelot ont consenti à se porter candidats pour
la Haute-Ville.
M. Besserer, qui était absent de Québec,
annonce aujourd'hui pour le comté de Qué-
bec. M. le docteur Jean Blanchet ne paraît
pas encore avoir consenti à se porter candidat.
On dit qu'il veut consacrer les campagnes
sont disposés d'entrer lui, étant satisfait
des démonstrations de la ville à son égard.

Vendredi, le 3 du courant, vers dix heures
du soir, il fut connu au vol d'une nature bien
atroce. Le plus jeune des frères Ronaldson,
qui est venu des États-Unis à Québec, en
conséquence du sinistre survenu à bord du
bateau à vapeur la Dame Dulac, s'était rendu
au feu qui a éclaté dans le chantier de M.
Munn; et comme il était étranger, il deman-
da le chemin, en s'en retournant, à un indivi-
du qui s'était de la conduite, et qui le li-
mitrait par la côte dite à Cott'n. Rendu à
l'endroit où on ne trouve par de maison, cet
ami officieux se jeta sur lui, et avec l'aide
d'un autre qui vint aussitôt, et qui lui serra
le cou avec son mouchoir de manière à l'em-
pêcher de crier, on lui enleva huit souverains
et cinq aigles américaines récemment monoyés,
qui lui avait eu à la monnaie des États-Unis,
avant de partir, ainsi qu'une montre d'argent
à patente, avec cadran d'argent et chiffres d'or.

[DU CANADIEN DU 17.]

ELECTIONS.—L'horizon des élections de
cette ville et du comté s'éclaircit de plus en
plus. Il n'y a plus de doute maintenant que
nos trois élections vont rouler sur le principe
des 92 Résolutions, et que les deux partis
vont mesurer leurs forces en présence de la
province entière. Comme nous l'avons an-
noncé, MM. Caron et Berthelot vont être
amenés dans l'intérêt révolutionnaire ou réfor-
miste, à la Haute-Ville. Hier au soir une
Assemblée extrêmement nombreuse tenue à
St. Roch, a résolu à une majorité équiva-
lente presque à l'unanimité, d'appuyer l'élec-
tion de MM. Vanfelson et Dubord. MM. Bes-
serer et Blanchet vont être amenés au Comté
ce dernier n'ait nul plus dit-on, pour s'annon-
cer hautement qu'une manifestation publique
de la part de la campagne, et cela ne tardera
pas. Nous n'avons jamais douté du succès
d'une lutte sur le principe des 92 Résolutions,
et plus nous allons moins nous en doutons;
l'esprit du peuple est excellent. On a par-
tout fait bien senti le grand point, savoir:
que tout dépend des élections prochaines; et
que toute considération doit être mise de côté
pour celle-là.

MM. Besserer et Bonnard s'annoncent
dans cette feuille, de même que M. Morin,
qui sera tel ce soir ou demain. Les fatigues
du long voyage qu'il vient de faire, et des
occupations indispensables l'ont empêché de
descendre plutôt. M. Caron s'annonce aussi.
— L'élection de Lotbinière est fixée au 29e
jour d'Octobre.

L'élection du Comté de Québec aura lieu
mardi le 23 Octobre au lieu de lundi.
L'élection du Comté de Bellechasse aura
lieu le 4 Novembre prochain.

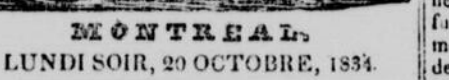
Phénomène Météorologique.—Notre Atmos-
phère présente depuis midi, ce jour, un phé-
nomène singulier qui se manifeste vers le
nord; c'est un brouillard épais impénétrable
aux rayons du soleil, qui se répandant sur
cette ville, la plongé dans une obscurité telle,
qu'en écrivant ceci dans un des appartements
les plus élevés et les plus éclairés de la mai-
son du Parlement, nous sommes obligés d'é-
crire à la chandelle et il n'est que trois heures
de l'après-midi. Les chandelles ont été allu-
mées partout où bon travaille, depuis deux
heures et demie. Le temps est calme et frais,
et le brouillard s'avance lentement du Nord
Ouest. Le Sud présente à l'horizon une
bande d'un beau jaune orange, qui fait un
magnifique contraste avec le voile sombre qui
cache le reste du firmament; et c'est comme si
nous donne le peu de lumière que nous avons
encore. Il tombe quelques grains de pluie.

34 heures.—Noireur encore plus grande;
on aperçoit la lumière des fournaux à cinq
de Beaufort, comme dans une nuit ordinaire.
Plus légère.
5 heures.—Le brouillard s'éclaircit et il fait
aussi clair que lors-que le temps est couvert,
à cette heure et à ce temps de l'année.
Il continue à tomber une pluie légère. On
nous rappelle que la grande noireur de 1785
eut lieu vers le même temps, savoir le 14 oc-
tobre.

(De la Gazette de Québec du 18)

La réponse de Son Excellence le gouver-
neur en chef aux trois résolutions du Conseil
de Ville sur la taxe du faubourg St. Jean, fut
communiquée au Conseil à sa séance d'hier au
soir. Son Excellence dit qu'elle renvoye
l'affaire aux magistrats, et elle croit que
si le Conseil avait appelé les officiers et les
soldats devant lui, qu'il aurait pu voir la
chose différemment; que quant aux résolu-
tions, S. Excellence a ordonné que l'ordre
d'empêcher les soldats fut en force pour quelque
temps; et quant à la proposition de désarmer
les soldats, elle dit que l'armée anglaise porte
ses armes comme règle invariable dans toutes
les parties des domaines de Sa Majesté et que
de la capitale même, et que cette règle ne peut
pas être changée.

— Samedi dernier, un nommé Renaud, du
faubourg St. Roch, qui se trouvait ivre, fut
jeté dans le fossé latéral de la côte d'Abra-
ham, par un vagabond qui lui vola cinq pen-
sées, une épiglette d'or, et une montre
d'argent.



MONTREAL.
LUNDI SOIR, 20 OCTOBRE, 1834.

L'erreur p'ut excuser, la mauvaise foi
se pardonne jamais. Ainsi si nous diffé-
rons d'opinion, il peut être quelque fois
possible de nous convaincre, de nous rappro-
cher; il est toujours convenable et honorable
de nous accuser; mais si, coupables d'exces,
nous en accusons les autres, nous nous met-
tons dans la position, non seulement de n'être
jamais dignes des regards des hommes gens,
mais encore, de ne jamais jamais mériter l'in-
fame que nos pères jamais méritèrent sur
notre front.

Voilà réellement la situation dans laquelle se
place volontairement le parti populaire, en
nous renvoyant sans cesse l'indigne de la plus
laide partie de ses démarches et si nous répon-
dons à quelques uns de ses arguments sophis-
tiques, est moins pour entretenir une polém-
ique régnante à notre bon droit, que dans
le vue charitable de prévenir le bien petit
nombre de personnes qui peuvent être dans
l'erreur, en écoutant des paroles qui sont sans
perfection, et parce que les paroles sont sans
sagesse, et parce que nous nous croyons com-
plices de la corruption; ce n'est pas le parti
populaire qui soutient des presses anti-
libérales; est-ce le peuple qui s'occupe de
folliculaires dégoûtants pour essayer de dé-
grader tout ce que la représentation possède
de plus honorable? est-ce le parti libéral qui
a formé un fonds destiné à essayer la voie
républicaine de la corruption? est-ce le parti
populaire enfin qui le premier menace? non! de
plus trois mois on s'écrit sur des élections
qui n'étaient pas même encore une certitude;
les conciliabules se tiennent fréquemment pour
ramener au parlement des hommes déjà ré-
poussés par la majorité, ou pour en offrir de
nouveaux qui puissent séduire la crédulité pu-
blique; on parle des hommes et on en parle
avec un acharnement dégoûtant, parce que ce
sont des hommes populaires; les libéraux se
multiplient dans chaque feuille de la Bureau-
cratie opposition, principalement contre ceux
que les masses affectionnent; des souscriptions
courent parmi l'aristocratie étrangère pour
servir de poids à ses projets constants de do-
mination; le sang qui coula aux dernières
élections doit être sans doute considéré comme bien
plus qu'une menace! tout cela, les bureaucra-
tes le savent, mais comme il faut qu'ils mentent
perpétuellement à leur science et à leur cons-
cience, ils se sont accoutumés à accumuler
chaque jour faussetés sur faussetés, et comme
ils ne peuvent souvent croire eux mêmes aux
infamies qui découlent avec tant d'abondance
de leurs plumes, ils finissent par les imputer
aux autres.

Si nous rappelons les antécédents des nou-
veaux candidats qui se présentent aux suffra-
ges du peuple, c'est parce qu'ils marchent sous
une bannière qui nous est suspecte et qui peut
être également à la majorité de la popula-
tion; nous avons bien le droit, avant l'élection,
d'hommes qui s'appuient sur le parti anti-
libéral, de présumer qu'ils ne sont point dignes
de la confiance populaire; qu'ils n'appartiennent
qu'à une jungle mercantile étrangère, qui tend
à exploiter l'asservissement, comme
à exploiter à son profit l'agglomération des
richesses du pays. Plus les amis du pouvoir
sont présents, plus nous devons présumer qu'ils
sont dans la ligne des lâches serviteurs d'un
pouvoir déjà stigmatisé par tant d'exces. En-
fin nous ne faisons que remplir une mission
nécessaire, celle d'éclairer les nouveaux élec-
teurs qui pourraient ne pas être un fait du vu
général. Si dans cette voie nous ne sommes
point les flatteurs de l'aristocratie insolente et
du pouvoir, corrompus autant que corrupteurs,
nous pensons être d'accord avec une masse
de volontés et d'intérêts bien plus précieux,
bien plus respectables, bien plus palpables, à
la Majorité imposante d'un peuple éclairé.

Mais eux, qui viennent nous reprocher les
clans de notre indignation, alors qu'ils ne sont
que le résultat des injures qu'ils déversent
sans cesse sur ce que le peuple a de plus
cher; eux, pourquoi s'acharnent ils sur ces
hommes? Ceux-là ne sont point nouveaux,
leurs engagements, leur fidélité aux principes
généreux ne datent point d'hier. La confiance
que la masse leur accorde n'est point un essai
sur les conséquences duquel on peut préma-

lir la population. De Parlements en Parle-
ments ces hommes ont été renouvelés dans
leurs mandats. Leur vie publique ne peut
donc être attaquée par quelques individus iso-
lés, sans insulter personnellement à cette majorité
solennelle qui, chez toutes les nations, dicte
la loi la moins équivoque et la moins suscepti-
ble de critique.

Venir dire au peuple que M. Papineau est
un ambitieux dangereux, c'est appliquer à ce
souverain naturel les mêmes compléments; car
personne mieux que lui ne connaît son repré-
sentant; il apprécie son mérite, sa fermeté,
ses principes inaltérables, ses idées sages du
bien public et c'est pour cela qu'il le perpétue
dans sa charge; mais M. Papineau n'aime
point l'oppression; il veut que ses compatriotes
soient déchargés des liens qui les fatiguent;
il entend que l'an de la fécondité, enule sans obstacles
la brise de la fécondité, enule sans obstacles
dans sa patrie; il demande que la constitu-
tion ne soit pas un mot, aussi vide d'elle qu'il
est agréable à l'aristocratie pour tous. Il de-
sire le règne de la justice et de l'équité; il
demande que la protection soit efficace, quelle
ne puisse étouffer ceux qu'elle entoure; et il
tient non seulement à réaliser le vœu de Henri
IV, pour que la chaudière puisse mettre la
poule au pot; mais encore le surpasser, en
empêchant les satellites du pouvoir de venir
la ravir au repas de l'habitant. De quels
crimes M. Papineau n'est-il point couvert et
de quelle administration dont il contrôle aux
étrangères les actions; aux yeux des riches-
ses étrangères qui sont venues se gorger de richesses,
en usurpant le commerce national, et qui
maintenant aspirent aux honneurs des anti-
chambres du pouvoir; aux yeux de ceux qui
participent avec tant d'impunité dans les di-
lapidations du gouvernement; aux yeux de
ceux qui espèrent obtenir un jour une part
dans ce gâteau royal, que notre Orateur s'ef-
force à diminuer, afin d'en réserver la plus
forte portion aux besoins du peuple, qui paye
un tel mets sans le goûter!

Quand aux menaces de violence qu'on nous
prête, nous n'avons jamais pensé que dire
qu'on était préparé à repousser la force, qu'on
ne se laisserait pas assommer impunément,
fussent des paroles de fureur, dépassant la
mesure d'énergie qui se trouve dans le cœur
de l'homme de bien, pour résister à l'oppression.
Il faudrait donc pour complaire aux an-
ti-patriotes que nous tenions les dos au
premier caporal anglais qui se permettrait les
corrections dont il use vis à vis d'un soldat?
Il faudrait que nous entendissions encore une
fois de sang froid, l'ordre sanguinaire de tirer
sur le peuple! Non, nous ne garderons
pas un coupable silence, non, nous ne dirons
pas à nos concitoyens restez impossibles au
plomb meurtrier qui doit attendre vos fils
et vos frères; parce que nous nous croyons com-
plices de la corruption; ce n'est pas le parti
populaire qui soutient des presses anti-
libérales; est-ce le peuple qui s'occupe de
folliculaires dégoûtants pour essayer de dé-
grader tout ce que la représentation possède
de plus honorable? est-ce le parti libéral qui
a formé un fonds destiné à essayer la voie
républicaine de la corruption? est-ce le parti
populaire enfin qui le premier menace? non! de
plus trois mois on s'écrit sur des élections
qui n'étaient pas même encore une certitude;
les conciliabules se tiennent fréquemment pour
ramener au parlement des hommes déjà ré-
poussés par la majorité, ou pour en offrir de
nouveaux qui puissent séduire la crédulité pu-
blique; on parle des hommes et on en parle
avec un acharnement dégoûtant, parce que ce
sont des hommes populaires; les libéraux se
multiplient dans chaque feuille de la Bureau-
cratie opposition, principalement contre ceux
que les masses affectionnent; des souscriptions
courent parmi l'aristocratie étrangère pour
servir de poids à ses projets constants de do-
mination; le sang qui coula aux dernières
élections doit être sans doute considéré comme bien
plus qu'une menace! tout cela, les bureaucra-
tes le savent, mais comme il faut qu'ils mentent
perpétuellement à leur science et à leur cons-
cience, ils se sont accoutumés à accumuler
chaque jour faussetés sur faussetés, et comme
ils ne peuvent souvent croire eux mêmes aux
infamies qui découlent avec tant d'abondance
de leurs plumes, ils finissent par les imputer
aux autres.

Si nous rappelons les antécédents des nou-
veaux candidats qui se présentent aux suffra-
ges du peuple, c'est parce qu'ils marchent sous
une bannière qui nous est suspecte et qui peut
être également à la majorité de la popula-
tion; nous avons bien le droit, avant l'élection,
d'hommes qui s'appuient sur le parti anti-
libéral, de présumer qu'ils ne sont point dignes
de la confiance populaire; qu'ils n'appartiennent
qu'à une jungle mercantile étrangère, qui tend
à exploiter l'asservissement, comme
à exploiter à son profit l'agglomération des
richesses du pays. Plus les amis du pouvoir
sont présents, plus nous devons présumer qu'ils
sont dans la ligne des lâches serviteurs d'un
pouvoir déjà stigmatisé par tant d'exces. En-
fin nous ne faisons que remplir une mission
nécessaire, celle d'éclairer les nouveaux élec-
teurs qui pourraient ne pas être un fait du vu
général. Si dans cette voie nous ne sommes
point les flatteurs de l'aristocratie insolente et
du pouvoir, corrompus autant que corrupteurs,
nous pensons être d'accord avec une masse
de volontés et d'intérêts bien plus précieux,
bien plus respectables, bien plus palpables, à
la Majorité imposante d'un peuple éclairé.

Mais eux, qui viennent nous reprocher les
clans de notre indignation, alors qu'ils ne sont
que le résultat des injures qu'ils déversent
sans cesse sur ce que le peuple a de plus
cher; eux, pourquoi s'acharnent ils sur ces
hommes? Ceux-là ne sont point nouveaux,
leurs engagements, leur fidélité aux principes
généreux ne datent point d'hier. La confiance
que la masse leur accorde n'est point un essai
sur les conséquences duquel on peut préma-

lir la population. De Parlements en Parle-
ments ces hommes ont été renouvelés dans
leurs mandats. Leur vie publique ne peut
donc être attaquée par quelques individus iso-
lés, sans insulter personnellement à cette majorité
solennelle qui, chez toutes les nations, dicte
la loi la moins équivoque et la moins suscepti-
ble de critique.

Venir dire au peuple que M. Papineau est
un ambitieux dangereux, c'est appliquer à ce
souverain naturel les mêmes compléments; car
personne mieux que lui ne connaît son repré-
sentant; il apprécie son mérite, sa fermeté,
ses principes inaltérables, ses idées sages du
bien public et c'est pour cela qu'il le perpétue
dans sa charge; mais M. Papineau n'aime
point l'oppression; il veut que ses compatriotes
soient déchargés des liens qui les fatiguent;
il entend que l'an de la fécondité, enule sans obstacles
la brise de la fécondité, enule sans obstacles
dans sa patrie; il demande que la constitu-
tion ne soit pas un mot, aussi vide d'elle qu'il
est agréable à l'aristocratie pour tous. Il de-
sire le règne de la justice et de l'équité; il
demande que la protection soit efficace, quelle
ne puisse étouffer ceux qu'elle entoure; et il
tient non seulement à réaliser le vœu de Henri
IV, pour que la chaudière puisse mettre la
poule au pot; mais encore le surpasser, en
empêchant les satellites du pouvoir de venir
la ravir au repas de l'habitant. De quels
crimes M. Papineau n'est-il point couvert et
de quelle administration dont il contrôle aux
étrangères les actions; aux yeux des riches-
ses étrangères qui sont venues se gorger de richesses,
en usurpant le commerce national, et qui
maintenant aspirent aux honneurs des anti-
chambres du pouvoir; aux yeux de ceux qui
participent avec tant d'impunité dans les di-
lapidations du gouvernement; aux yeux de
ceux qui espèrent obtenir un jour une part
dans ce gâteau royal, que notre Orateur s'ef-
force à diminuer, afin d'en réserver la plus
forte portion aux besoins du peuple, qui paye
un tel mets sans le goûter!

Quand aux menaces de violence qu'on nous
prête, nous n'avons jamais pensé que dire
qu'on était préparé à repousser la force, qu'on
ne se laisserait pas assommer impunément,
fussent des paroles de fureur, dépassant la
mesure d'énergie qui se trouve dans le cœur
de l'homme de bien, pour résister à l'oppression.
Il faudrait donc pour complaire aux an-
ti-patriotes que nous tenions les dos au
premier caporal anglais qui se permettrait les
corrections dont il use vis à vis d'un soldat?
Il faudrait que nous entendissions encore une
fois de sang froid, l'ordre sanguinaire de tirer
sur le peuple! Non, nous ne garderons
pas un coupable silence, non, nous ne dirons
pas à nos concitoyens restez impossibles au
plomb meurtrier qui doit attendre vos fils
et vos frères; parce que nous nous croyons com-
plices de la corruption; ce n'est pas le parti
populaire qui soutient des presses anti-
libérales; est-ce le peuple qui s'occupe de
folliculaires dégoûtants pour essayer de dé-
grader tout ce que la représentation possède
de plus honorable? est-ce le parti libéral qui
a formé un fonds destiné à essayer la voie
républicaine de la corruption? est-ce le parti
populaire enfin qui le premier menace? non! de
plus trois mois on s'écrit sur des élections
qui n'étaient pas même encore une certitude;
les conciliabules se tiennent fréquemment pour
ramener au parlement des hommes déjà ré-
poussés par la majorité, ou pour en offrir de
nouveaux qui puissent séduire la crédulité pu-
blique; on parle des hommes et on en parle
avec un acharnement dégoûtant, parce que ce
sont des hommes populaires; les libéraux se
multiplient dans chaque feuille de la Bureau-
cratie opposition, principalement contre ceux
que les masses affectionnent; des souscriptions
courent parmi l'aristocratie étrangère pour
servir de poids à ses projets constants de do-
mination; le sang qui coula aux dernières
élections doit être sans doute considéré comme bien
plus qu'une menace! tout cela, les bureaucra-
tes le savent, mais comme il faut qu'ils mentent
perpétuellement à leur science et à leur cons-
cience, ils se sont accoutumés à accumuler
chaque jour faussetés sur faussetés, et comme
ils ne peuvent souvent croire eux mêmes aux
infamies qui découl

